

Barème 2022 de cotisations

à la Complémentaire Retraite des Hospitaliers C.G.O.S

destiné aux personnels médicaux et au conjoint non hospitalier (y compris concubin ou partenaire lié par un PACS)
d'un agent déjà affilié à la CRH



Choisissez le montant de cotisation mensuelle le plus adapté à votre situation
(Montant à reporter sur la demande individuelle d'affiliation - partie 3)

Montant de la cotisation mensuelle en €	18,04	21,09	31,16	41,94	52,25	62,56	72,87	83,18	93,49	103,65	114,15	124,65	155,62	181,44	207,22
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Vous souhaitez des informations complémentaires, les conseillers Complémentaire Retraite des Hospitaliers du C.G.O.S sont à votre écoute

0 800 005 944

Service & appel gratuits

du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

**COMPLÉMENTAIRE
RETRAITE** des Hospitaliers
Le Plan liberté du C.G.O.S